



ADHÉRER
À L'A2I
EN 2026

FIERS DE L'INDRE. FIERS DE CELLES ET CEUX QUI LE FONT BRILLER.

L'Agence d'Attractivité de l'Indre : fière de son territoire, engagée pour ses acteurs

Depuis 2019, l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A2I) agit chaque jour avec une conviction simple : l'Indre a tout pour plaire, à condition de le dire, de le montrer et de le porter collectivement.

- Attirer des professionnels de santé
- Séduire de nouveaux talents et de nouveaux habitants
- Promouvoir l'Indre comme une destination touristique qui marque

Ces missions s'écrivent collectivement, portées par des acteurs engagés, convaincus du potentiel et de l'avenir de l'Indre.

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, FIÈRE ET ACCESSIBLE

L'A2I, c'est une équipe engagée et fière de son territoire, mobilisée chaque jour pour le faire rayonner.

Derrière chaque action, il y a des interlocuteurs identifiés, des compétences, et une volonté d'accompagner concrètement les adhérents.



VOUS ÊTES UN ACTEUR DU TERRITOIRE ?

Collectivité, entreprise, association, établissement public...

Parce que vous aimez l'Indre, vous pouvez agir concrètement pour son attractivité.

Adhérer à l'A2I, c'est :

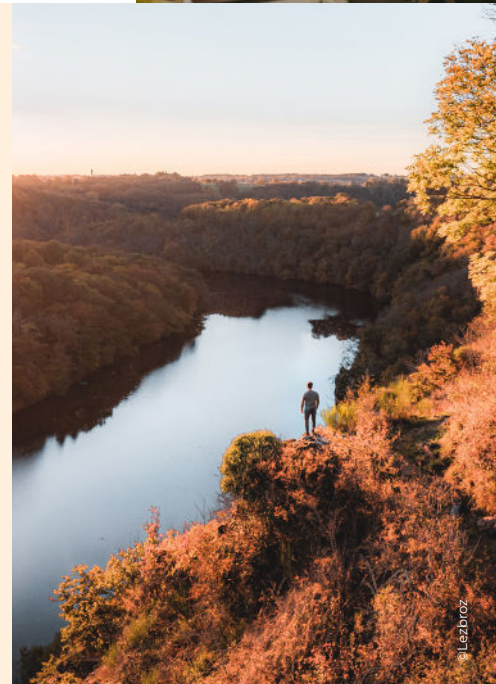
- Exprimer sa fierté d'être Indrien(ne)
- Participer activement à une dynamique collective
- Contribuer à faire rayonner le territoire, au-delà de ses frontières.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel entre territoires, notre différence c'est Vous avec nous. C'est agir ensemble !



LES CHIFFRES CLÉS EN 2025

- 102 professionnels de santé accompagnés dans leurs démarches d'installation dans Indre, dont 18 installations libérales aujourd'hui concrétisées
- 1 661 candidats ont créé un compte sur Indre-Emploi, avec plus de 3 000 visites mensuelles, témoignant de l'attractivité résidentielle du territoire
- 75 groupes accueillis, représentant 2 817 visiteurs accompagnés dans leur découverte de l'Indre.



1

Pour soutenir des actions utiles et visibles

Votre adhésion permet de :

- Renforcer les actions de promotion du territoire,
- Soutenir l'accueil de nouveaux habitants, talents, touristes et professionnels de santé,
- Valoriser l'Indre dans des campagnes de communication locales et nationales.

L'A2I agit ainsi comme un levier collectif pour renforcer l'attractivité du territoire.

3

Pour bénéficier de services concrets

L'A2I met à disposition de ses adhérents :

- Des outils de valorisation ciblés (portraits enrichis, campagne collective de communication)
- Des actions événementielles utiles favorisant les échanges et les coopérations (rencontres, ateliers, formats immersifs)
- Des ressources et contenus opérationnels pour mieux parler du territoire et de ses atouts.
- Un appui sur mesure sur les enjeux d'attractivité résidentielle et RH pour attirer, accueillir et ancrer durablement les talents

En 2026, l'A2I met l'accent sur des services plus lisibles, plus utiles, plus proches des besoins des adhérents.

POURQUOI ADHÉRER À L'A2I EN 2026 ?

2

Pour intégrer un réseau engagé et actif

En tant qu'adhérent, vous :

- Faites partie d'un réseau d'acteurs engagés pour le territoire
- Participez aux assemblées générales et aux temps forts de l'agence
- Etes informé en continu via la newsletter et les temps d'échanges

L'A2I, c'est aussi un lieu de mise en relation, de partage d'expériences et de coopération.

4

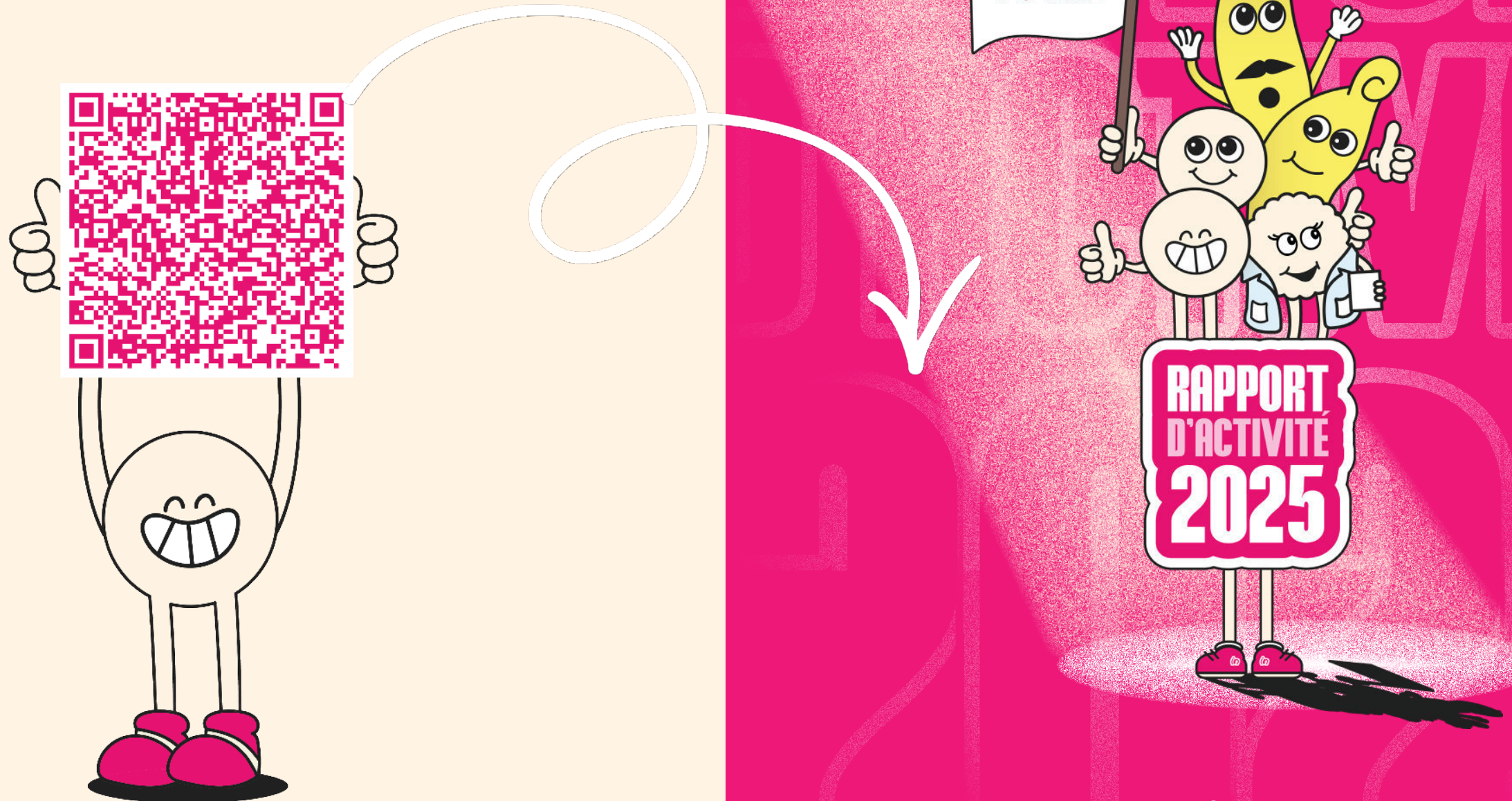
Pour être acteur des réflexions sur l'avenir de l'Indre

Adhérer, c'est aussi :

- Contribuer aux réflexions collectives,
- Faire entendre la voix de son secteur ou de son territoire,
- Participer à la construction des actions de demain.

L'A2I souhaite renforcer une attractivité co-construite, nourrie par les réalités du terrain.

**DÉCOUVREZ LES ACTIONS DE L'A2I
À TRAVERS SON
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025**



Nos partenaires



AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE L'INDRE

Centre Colbert - Bât i
1, place Eugène Rolland
36000 Châteauroux
02 54 07 36 36
indreberry.fr



BULLETIN D'ADHÉSION

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026

Merci de retourner ce bulletin
par courrier ou par e-mail à
adhesions@indreberry.fr
accompagné du logo de votre structure

COORDONNÉES DE FACTURATION

Nom de la structure :

activité :

adresse :

code postal :

ville :

site Internet :

1/ contact dirigeant :

fonction :

tél. :

portable :

email :

2/ contact ressources humaines (si différent) :

tél. :

portable :

email :

3/ contact comptabilité (si différent) :

tél. :

portable :

email :

souhaite adhérer à l'Agence d'Attractivité de l'Indre

(cocher la case correspondant au type et montant de cotisation de votre structure)

TYPE DE STRUCTURE	COTISATION	TYPE DE STRUCTURE	COTISATION
commune – 0,36 € / habitant.		entreprise de 1 à 9 salariés	36 €
Nombre d'habitants : x 0,36€ = €		entreprise entre 10 et 49 salariés	360 €
EPCI et autre structure publique	360 €	entreprise de plus de 50 salariés	936 €
communautés de communes	360 €	professionnels de santé	36 €
association	36 €	indépendant (ou non professionnel)	36 €
chambre consulaire	936 €	professionnel du tourisme	36 €
		autres professionnels	36 €

RÈGLEMENT

chèque à l'ordre de "Agence d'Attractivité de l'Indre"

Virement interbancaire (IBAN : FR76 3000 3006 0000 0372 6188 622 - BIC : SOGEFRPP)

Bon de commande Oui Non

Facture à déposer sur Chorus Oui Non

si oui merci de le transmettre par mail à
adhesions@indreberry.fr

Si OUI, Numéro de SIRET :

Numéro engagement chorus :

Le destinataire est-il l'État ? Oui Non

RÈGLEMENTATION RGPD

Conformément à la réglementation RGPD applicable depuis le 25 mai 2018, j'autorise l'Agence d'Attractivité de l'Indre à conserver et à utiliser mes données personnelles dans le cadre strict des missions qu'elle conduit pour ses adhérents.

Date :

Cachet et signature

Agence d'Attractivité de l'Indre

Centre Colbert - Bâtiment I

1 place Eugène Rolland

36000 CHÂTEAUROUX

tél. 02 54 07 36 36 – adhesions@indreberry.fr

Association Loi 1901 - N° Siret 77518787500049 – Code APE : 8413Z